

---

Adresse de la société populaire de Luçon (Vendée) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Luçon (Vendée) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 228;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39398\\_t1\\_0228\\_0000\\_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39398_t1_0228_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et de noyer la liberté dans des flots de sang français; la foudre, partie de la Montagne, a rompu tous les fils de ces trames odieuses, et maintenant la tête des coupables est tombée sous le glaive de la justice, trop lente à les frapper. Un monstre dont la présence, la dissolution et les crimes souillaient depuis trop longtemps le sol de la liberté, a expié également ses forfaits, et présage aux despotes, dont elle était la digne fille, l'inévitable catastrophe qui les attend eux-mêmes.

« Continuez, braves représentants, de sauver la patrie et d'enseigner au peuple qui vous contemple le grand art des révolutions.

« Placés sur la cime de la sainte Montagne, ayez toujours le bras étendu sur les traîtres, les conspirateurs, les royalistes et les fanatiques, et ne cessez de les foudroyer dans tous les asiles qu'ils se ménagent, que lorsqu'ils auront tous disparu et que vos regards satisfaits ne verront plus autour de vous que la foule immense des sans-culottes bénissant vos travaux et vous tendant les bras pour vous y serrer comme leurs libérateurs et leurs amis. Alors vous pourrez quitter votre poste, la patrie heureuse et vengée vous le permettra.

« Hersin, le 13<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République une et indivisible. »

(Suivent 19 signatures.)

N<sup>o</sup> 139.

*Luçon, département de la Vendée (1).*

« Du 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois, 1<sup>re</sup> décade de l'an II de la République française, une et indivisible (le 22 octobre 1793).

« Citoyens,

« La Société populaire de Luçon n'aurait pas attendu ce moment à vous féliciter sur l'excellente et immortelle Constitution que vous venez de donner à la nation, et à vous témoigner son adhésion à tous vos décrets, notamment à ceux des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin derniers, si, depuis plus de six mois la funeste guerre de la Vendée ne l'eût dispersée pour se réunir aux braves défenseurs de la patrie et s'opposer aux progrès de l'ennemi. Vous n'ignorez pas que trois fois il est venu jusque sous les murs de Luçon, et que chaque fois il a été repoussé avec des pertes considérables. Aujourd'hui que sa défaite, ou du moins son éloignement, laisse à la Société la liberté de se réunir et de s'assembler, permettez, citoyens représentants, qu'elle en profite pour vous rendre le sincère hommage de sa reconnaissance et pour vous inviter à demeurer fermes à votre poste tant que les ennemis extérieurs et intérieurs menaceront la République.

« Salut et fraternité.

« *La Société populaire de Luçon, département de la Vendée.*

« SILENIERE, président; POUDRAS, secrétaire. »

N<sup>o</sup> 140.

*La Société populaire républicaine séant à Doucier, chef-lieu de canton, district de Lons-le-Saulnier département du Jura, aux représentants du peuple (1).*

« Que l'égoïste honteux, le fédéraliste corrompue, le modérantiste pernicieux, les aristocrates pervers rendent les armes, rentrent dans la fange avilie du marais infernal; que désormais le nom sacré de Marat et de la sainte Montagne soit le seul cri des vrais républicains. Pour nous, qui avons su, au milieu des orages politiques qu'avait excités une Administration corrompue, rester fortement attachés à la sainte Montagne en refusant, ainsi que tout notre canton, d'obéir aux ordres pervers de ces coupables administrateurs, nos sentiments ont été ceux de l'amour et de la reconnaissance pour ce lieu sublime d'où sont sortis tant de prodiges et qui fut pour la République le boulevard inaccessible à toutes divisions. Portion saine de la désorganisation qu'avait entreprise cette Administration corrompue, l'amour et l'obéissance aux lois émanées de vous seuls a toujours fait le caractère de nos démarches, la règle de notre conduite et de nos devoirs. La République une et indivisible est votre ouvrage et le principe de notre bonheur, mais pour nous l'assurer et le porter à son suprême apogée, restez à vos postes, nous vous en conjurons, c'est là où le génie tutélaire de la liberté vous couronne; affermissiez les bases de ce gouvernement, et que cette guerre, la honte du genre humain opprimé et qui fait la gloire et le triomphe de tout homme libre soit terminée par vous seuls.

« Pour nous, fiers du nom de républicains, notre sang est à la patrie, nous jurons de le répandre plutôt que de la laisser asservir et de vous voir méconnus et sans respect.

« Nous avons accepté unanimement la Constitution et nous adhérons aux journées du trente et un mai et jours suivants.

« A la séance du 13<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

« Augustin OYSEL, président; JABEY, secrétaire. »

N<sup>o</sup> 141.

*Sumène, département du Gard (2).*

« Sumène, district de Vigan, département du Gard, ce 8<sup>e</sup> de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La Révolution française a pris son véritable caractère le 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin. Les événements qui ont suivi ces mémorables journées,

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 780.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 780.